

Département fédéral de l'intérieur (DFI)  
Inselgasse 1  
3003 Berne

Berne, 29 octobre 2018 / nb  
VL modification OPAS

Par e-mail: [abteilung-leistung@bag.admin.ch](mailto:abteilung-leistung@bag.admin.ch)  
[gever@bag.admin.ch](mailto:gever@bag.admin.ch)

**Modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) (neutralité des coûts, évaluation des soins requis)**  
**Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR. Les Libéraux-Radicaux accepte cette proposition de modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins.

**Neutralité des coûts concernant les contributions aux soins**

La modification proposée des contributions aux soins assumées par l'AOS découle de calculs arithmétiques techniques. Le PLR ne la remet pas en question. Il espère cependant que ces montants soient désormais correctement déterminés, huit ans après l'introduction du nouveau financement des soins.

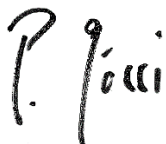
**Evaluation des soins requis**

L'autonomie supplémentaire qu'il est prévu d'accorder aux professionnels des soins devrait contribuer à éliminer de la bureaucratie inutile. Le rôle charnière du médecin doit cependant absolument être maintenu. Selon le Conseil fédéral, il ne sera pas permis à davantage de groupes professionnels de facturer directement leurs prestations à l'AOS. Cet aspect est fondamental. En effet, l'attribution de plus d'autonomie aux professionnels des soins ne doit en aucun cas se traduire par une hausse du volume des prestations à la charge de l'AOS.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi  
Conseillère nationale



Samuel Lanz